



COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 1-2022 - du 31 janvier 2022 – 20h00

Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)

Présents : Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Marie-Pierre CASSIFOUR, Christophe BERDOULET, Marie LAHOURATATE, Gérard MANZO et Jean-Paul ROMMELAERE.

Absents excusés : Sandra CASSIFOUR, David LANUX, Benoit LAPASSADE, Stéphane LUTZ.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CASSIFOUR.

Ordre du jour :

- 1 – Licence IV;
- 2 – Investissement 2022 ;
- 3 – Cimetière;
- 4 – Convention de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire ;
- 5 – Contrat de mandat de gestion locative ORPI ;
- 6 - Questions diverses.

1 – Licence IV:

Le comité des fêtes utilisait la licence IV de la famille THEUX depuis de nombreuses années. Depuis 2015, le comité avait décidé de ne plus utiliser cette licence, cependant aucun papier n'avait été fait pour clarifier cette situation. En 2021, la préfecture pensant qu'il n'y a plus de licence sur la commune sollicite la mairie afin d'obtenir une nouvelle licence gratuite. Marie-Pierre CASSIFOUR et Sandra CASSIFOUR effectue le stage qui permet d'exploiter cette licence. Quelques temps après, Roland DUPOUTS apprend par Gilles THEUX, qu'il a prévenu la préfecture, Monsieur LAFON pour récupérer sa licence car il pense que nous lui avons spaulié.

Un rendez-vous a été planifié entre Monsieur LAFON, Roland DUPOUTS, Dominique MANCIET (détenteur du permis d'exploitation de la licence de la famille THEUX) et Marie-Pierre CASSIFOUR (présidente du Comité des Fêtes et détentrice du permis d'exploitation de la nouvelle licence).

Il est proposé de rendre la licence IV à Gilles THEUX, par conséquent la nouvelle licence accordée par la préfecture sera perdue car il est autorisé une seule licence pour 450 habitants.

Le conseil municipal décide de restituer la licence IV à Gilles THEUX. Roland DUPOUTS va appeler Gilles THEUX pour le prévenir et ensuite Monsieur LAFON en sera informé afin que tout soit rétabli dans la légalité.

2 – Investissement 2022:

Le 1^{er} février un rendez-vous est programmé entre Roland DUPOUTS et Monsieur SAPONARO pour revoir le devis de la salle de classe future salle de réunion et de parler du projet local de chasse.

Création d'une ouverture dans le local de chasse côté jardin de Marie-José LAVALETTE et par la suite d'un apprentis pour dépeçage.

L'assainissement : Christophe CASSIFOUR a contacté Sandrine LOSE du SIEBAG. Cette dernière demande le passage d'un bureau d'étude. Elle précise qu'il faut compter 1EH pour 1m2.

Après le passage de ce bureau, elle pourra repasser.

Le chemin prévu le long du foyer est abandonné.

L'église : après passage des bâtiments de France, nous pensions avoir comme subvention 15% du Département, 15% de l'abbaye de Flaran et 30% DETR.

Après que Aurore se soit renseignée, la DETR sera bien de 30% par contre c'est soit la subvention du département ou celle de l'abbaye de Flaran. La région ne subventionne que les travaux extérieurs des bâtiments. Donc subvention de 45% maximum.

Les devis étaient de :

55648€ TTC dont 9274€ de TVA pour tous les travaux.

16244€ HT pour la réparation que du carré endommagé.

10000€ HT environ pour la réparation simple sans renforcement.

Les entreprises préfèrent faire les travaux en hiver, donc rien de prévu avant fin d'année 2022 voir début d'année 2023.

Le conseil municipal décide de faire les investissements suivant les priorités :

1 Salle de classe et ouverture du local chasse actuel.

2 Eglise : réparation à minima mais le conseil municipal se donne le droit d'étudier au mieux cette réparation au grès des devis qui seront demandés. Un devis à un charpentier sera demandé pour renforcement sous plafond.

3 Assainissement

3 – Cimetière :

Roland DUPOUTS et Francis LAVALETTE ont fait un état des lieux des places de cimetière car depuis quelques temps plusieurs demandes sont arrivées en mairie afin de prendre des concessions.

Suite à cet état des lieux, il en ressort qu'il y a des concessions à perpétuité, des tombes sont à l'abandon, des concessions ne sont pas renouvelées.

Un courrier sera envoyé aux personnes qui ne sont pas à jour des concessions afin de savoir si elles renouvellent les concessions ou non. Cela permettra au conseil municipal de savoir le nombre exact de places et de pouvoir répondre aux demandes. Les tombes à l'abandon, devront être inscrites et constatées par huissier qu'elles sont bien à l'abandon. Pour ces tombes, un arrêté sera pris pour signaler l'abandon et il sera laissé un délai de 3 à 6 mois pour se manifester.

4 – Convention de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire:

Accord unanime pour la convention. Le conseil municipal après avoir délibéré autorise à signer la convention triennale de mise à disposition de personnel.

5 – Contrat de mandat de gestion locative avec ORPI :

Possibilité de passer par ORPI pour qu'il prélève les loyers.

468 € de gestion pour que ORPI prélève l'argent.

6 – Questions diverses :

- Penser à faire une photo des élus pour le site internet de la commune.
- Possibilité de mettre mort pour la France pour un soldat : Voici quelques éléments et éclaircissements sur la situation de ce soldat.

Jean DEMANDES, né le 29 novembre 1866 à Aurenzan, mort à 22 ans, au service de la France.

Sapeurs au 2^e régiment de génie, douzième bataillon, quatrième compagnie, matricule 9719

Fils de Pierre DEMANDES et de Pauline LACAZE.

Il faisait partie du corps expéditionnaire pour une X^e tentatives d'arrêter les guerres tribales dans cette partie du globe. Elles avaient commencé en 1541 avec un contingent français de 22.000 hommes jusqu'à la guerre d'Algérie et l'indépendance en 1962.

Il faisait partie de la campagne de colonisation des populations et territoires, la campagne du Sahara (1882/1903). La France à cette époque avait en moyenne une perte de 15.000 hommes /an, soit une approche théorique des pertes de 480.000 hommes durant cette période.

Il entre à l'hôpital militaire de Constantine le 11 octobre 1888, décède à l'hôpital le 11 décembre 1888 d'une fièvre typhoïde avec complications néphrite et érysipèle, maladie courante à cette époque, contracté pendant le service, à cause des grandes chaleurs, le manque d'hygiène au sein des armées et les contacts avec les populations (tribus).

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Marie-Pierre CASSIFOUR